

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-28-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Orchestre intercommunal – Recrutement d'intervenants vacataires et demande de subvention au Conseil Départemental

N° de délibération : 28

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : MME SALEUR

Le Bassin de Pompey pilote depuis 2013 une action de coordination au titre de sa compétence de mise en réseau des écoles de musique du territoire.

Cette action s'adresse à tous les musiciens amateurs du Bassin de Pompey, leur offrant une expérience de musique d'ensemble, ainsi que la participation à plusieurs concerts publics appréciés des habitants du Bassin de Pompey.

En 2019, 38 musiciens se sont inscrits à cette action, issus principalement des écoles de musique et des harmonies du territoire et un concert final a été donné à Pompey.

En 2020, 46 musiciens étaient inscrits à cette action, dont le concert final prévu à Custines a été reporté puis annulé, en raison de la situation sanitaire.

Cette action crée une dynamique intéressante sur notre territoire, notamment en faveur du travail en réseau des différentes structures d'enseignement musical.

Par ailleurs, de plus en plus, plusieurs années, des partenariats extérieurs ont été recherchés afin d'une part d'assurer le rayonnement et la visibilité de l'orchestre intercommunal, et d'autre part de permettre aux musiciens et aux structures des expériences enrichissantes dans leur pratique musicale.

C'est ainsi que l'orchestre a été retenu dans le cadre d'un appel à candidatures de l'agglomération de Saint Dié des Vosges. L'orchestre se produira ainsi à Orchestival (biennale) le 26 mars 2022.

Au titre de l'action 2021/2022, le recours à des vacations d'intervenants est à nouveau nécessaire à l'encadrement des stages et à la direction de l'orchestre. 5 intervenants sont cette année concernés pour un volume horaire total s'élevant au maximum à 140 heures effectuées de janvier à juin 2022.

Le Conseil Départemental soutient cette action depuis l'édition 2014 pour un montant de 2 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de solliciter une subvention de 2 000€ au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, afin de pouvoir mener cette action dont le montant total est estimé à 9 000 € au titre de la présente édition, y compris le déplacement à Saint Dié des Vosges en mars 2022.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le recours à 5 intervenants pour un volume horaire total de vacations s'élevant à 140 heures maximum effectuées de janvier à juin 2022, au taux horaire de 30 euros nets.

AUTORISE le Président à signer les arrêtés se rapportant à ces vacations.

S'ENGAGE à imputer les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2022.

SOLLICITE une subvention de 2 000 euros auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de l'année 2022 dans le cadre de ce projet.

AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec cette subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC